



ACPG-CATM

ASSOCIATION DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE

COMBATTANTS D'ALGERIE, TUNISIE, MAROC,

TOE VEUVES et SYMPATHISANTS

Arrondissement de Douai

Maison des Associations Colette

Place Maurice Allard

59450 SIN le NOBLE

Tél : 03 27 88 98 26

Permanence : Samedi de 14 à 17 h

COMMUNIQUE DE PRESSE

Enfin les Appelés ayant fait leur service Militaire en ALGERIE pendant la période du 2 Juillet 1962 au 1^{er} Juillet 1964, pourront obtenir la CARTE de Combattant !

Madame DARRIEUSEC, la Secrétaire d'ETAT en charge des A.C. , vient d'annoncer cette décision qui correspond à un engagement du Président de la République pendant la période électorale, « *La LOI de FINANCE 2019 qui sera présentée au parlement en fin d'année, permettra de rétablir l'équité et la fin des inégalités!* »

36 Années après les accords d'EVIAN et l'indépendance de l'ALGERIE le 2 Juillet 1962, un gouvernement reconnaît enfin ces inégalités....

Si vous le souhaitez, veuillez vous rapprocher de vos responsables de la section avec votre livret militaire et les documents attestant vos droits, afin d'établir, dès la promulgation de la Loi, la demande auprès de l'Office National !

Pour information la retraite non imposable est de 748.80 Euros en 2018 !

L'attribution de la Carte de Combattant vous permettra d'obtenir:

- La retraite de combattant
- La possibilité de constituer une retraite mutualiste
- La ½ part supplémentaire dans la déclaration des revenus pour les plus de 74 ans
- Des Aides de l'Office National des Anciens Combattants

Le Président de la Section

D. DUMONT

06.67.42.59.38.

471, rue Jean Jaurès

59286 ROOST-WAREN'DIN